ORDRE NATIONAL DES
vétérinaires

Paris, **le 27 août 2018**

Madame Thilo HANE
Présidente-Fondatrice
CANIS ETHICA
8 rue de la Roche
35400 SAINT MALO

Réf. : CNOV N°18/1121 JG/LV

LR/AR N° 2C 117 172 0603 6

Objet : Demande d'entretien

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me rendre destinataire d'un courrier envoyé en recommandé en date du 6 juillet 2018 dont l'objet vise à connaître et diffuser la position officielle de l'Ordre des vétérinaires sur les questions relatives à la vaccination des chiens et des chats en France.

En particulier, et si j'ai bien interprété le sens de votre courrier, vous souhaitez que soit abordé le dossier de la survaccination supposée des animaux domestiques en France.

Comme vous le mentionnez, l'Ordre des vétérinaires est organisé autour de cinq missions dont le législateur, dans toute sa sagesse, lui a confié la charge dont la première et essentielle est la mission administrative, concrètement la tenue à jour de la liste des personnes physiques et morales habilitées à exercer la médecine et la chirurgie des animaux. Les autres missions sont la mission réglementaire, la mission disciplinaire, la mission de représentation de la profession et la mission sociale.

Vous conviendrez dès lors aisément que l'Ordre n'a aucune légitimité sur toutes les questions de défense des intérêts particuliers des vétérinaires, ni sur toutes les questions techniques relatives à la pharmacie vétérinaire, à la thérapeutique ou à la prévention des animaux, y compris par la vaccination.

Il me semble qu'en sollicitant l'avis du Président du Conseil national, vous faîtes une erreur de personne et une erreur d'organisation professionnelle vétérinaire.

Je ne peux que vous suggérer de prendre attache auprès de l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) et en particulier auprès de son Président, le Docteur vétérinaire Jean-François ROUSSELOT.

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES
34 rue Bréguet 75011 Paris - Tél. : 01 53 36 16 00 - contact@veterinaire.fr - www.veterinaire.fr

Vous comprendrez que, n'étant pas la personne idoine pour prendre position sur le sujet de la vaccination des animaux, je m'interdise dès lors tout avis ou commentaire en qualité de Président du Conseil national. Ils ne pourraient être émis qu'à titre personnel, ce qui ne m'apparaît ni légitime, ni souhaitable.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Le Président

ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES
CONSEIL NATIONAL
01 53 36 16 00
34 RUE BREGUET - 75011 PARIS

Jacques GUÉRIN
Docteur vétérinaire